



Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.01.2022 Révision: 14.01.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: DETERGENT PUISSANT BIODEGRADABLE
- · Code du produit: réf. : HPCDET28220 HPCDET2820 HPCDET2805
- · **UFI:** 6Q10-H0HR-100W-DTM1
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Emploi de la substance / de la préparation Shampoing vehicule
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Société Haute Performance Chimie ZAC Des Epalits

42610 Saint-Romain Le Puy

Tél.: 04 77 76 99 31

Mail: hpchimie@hpchimie.com

- · Service chargé des renseignements: Service protection de l'environnement
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel 01.45.42.59.59

Société / Organisme : ORFILA - INRS - http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger GHS05
- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

hydroxyde de sodium

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (1 - 2.5 moles ethoxylated)

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

(suite page 2

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.01.2022 Révision: 14.01.2022

Nom du produit: DETERGENT PUISSANT BIODEGRADABLE

(suite de la page 1)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable. · **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. Contient : tensioactif anionique < 5%, hydroxyde de sodium, EDTA, parfum

· Composants dangereux:		
CAS: 64-02-8	éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium	10-25%
EINECS: 200-573-9	Eye Dam. 1, H318; () Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	
CAS: 1310-73-2	hydroxyde de sodium	≥2-≤2,5%
EINECS: 215-185-5	♠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	
Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx		
CAS: 68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (1 - 2.5	≥1-<2,5%
NLP: 500-234-8	moles ethoxylated)	
Reg.nr.: 01-2119488639-16-0028		

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Movens d'extinction:

eau pulvérisée;

mousse;

poudre d'extinction;

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.01.2022 Révision : 14.01.2022

Nom du produit: DETERGENT PUISSANT BIODEGRADABLE

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.01.2022 Révision: 14.01.2022

Nom du produit: DETERGENT PUISSANT BIODEGRADABLE

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques		
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chi Indications générales	miques essentielles	
Aspect:	71	
Forme: Couleur:	Liquide	
Odeur:	Selon désignation produit Caractéristique	
C	Non déterminé.	
······································		
valeur du pH:	>13	
Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé. 100°C	
Point d'éclair	Non applicable.	
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.	
Température de décomposition:	Non déterminé.	
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.	
Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	Non déterminé. Non déterminé.	
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa	
Densité:	Non déterminée.	
Densité relative	Non déterminé.	
Densité de vapeur:	Non déterminé.	

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.01.2022 Révision: 14.01.2022

Nom du produit: DETERGENT PUISSANT BIODEGRADABLE

(suite de la page 4)

• Taux d'évaporation:

• Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau:

• Coefficient de partage: n-octanol/eau:

• Viscosité:

Dynamique:

Cinématique:

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone,

hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
CAS: 64-02	CAS: 64-02-8 éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium			
Oral	LD50	1.780 mg/kg (rat)		
Inhalatoire	LC50/4 h	140 mg/l (daphnia)		
CAS: 1310-	CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium			
Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)		

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.01.2022 Révision : 14.01.2022

Nom du produit: DETERGENT PUISSANT BIODEGRADABLE

(suite de la page 5)

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1760

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

14.2 Designation officiene de transport de l'ONC

· ADR 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE

SODIUM

· IMDG, IATA CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 8 (C9) Matières corrosives.

· Étiquette

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.01.2022 Révision : 14.01.2022

Nom du produit: DETERGENT PUISSANT BIODEGRADABLE

(suite de la page 6) · IMDG, IATA · Class 8 Matières corrosives. · Label · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA II· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable. · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Matières corrosives. l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 F-A,S-B· No EMS: Alkalis · Segregation groups · Stowage Category SW2 Clear of living quarters. · Stowage Code · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport: $\cdot ADR$ · Quantités limitées (LQ) 1L· Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels Е · IMDG 1L· Limited quantities (LQ) Code: E2 · Excepted quantities (EQ) Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml · "Règlement type" de l'ONU: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.01.2022 Révision : 14.01.2022

Nom du produit: DETERGENT PUISSANT BIODEGRADABLE

(suite de la page 7)

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Áquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

ED